

(réf:0175)

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Formation à destination des personnes accueillies, des familles et des professionnels

Le bien-être de la personne accueillie dans un établissement ou service du secteur social ou médico-social passe, entre autre, par sa participation au Conseil de la Vie Sociale (CVS) : en effet, cette instance de participation conforte la politique de la structure en termes de respect des droits des usagers, de promotion de leur citoyenneté mais également de promotion de la bienveillance.

Ces principes passent par une participation active de chaque usager au sein de la structure.

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Public :

Les représentants des usagers élus du Conseil de la Vie Sociale (CVS), accompagnés d'un professionnel ou d'un représentant des familles lorsque nécessaire.

Objectifs :

- La formation vise à apporter des outils concrets pour aider les Présidents élus à s'approprier les textes réglementaires, à enrichir leurs compétences pour assurer leur rôle.
- Elle apportera des techniques d'animation pour mieux communiquer avec les différents acteurs.

Méthodologie :

Jeux de rôle, ateliers d'expression, techniques de communication

Contenu :

- Développement d'outils ludiques autour du « vivre ensemble » (ex : valorisation de l'image et de la perception de soi, organisation du lieu de vie et sa décoration, respect du rythme de vie, animation, soins, etc), préalable à la préparation du CVS
- Préparation du CVS pour permettre la légitimation de la parole de la personne accueillie à la définition de l'offre de service proposée
- Réalisation d'un carnet de bord personnalisé contenant des fiches sur : la définition du CVS, l'élection des membres du CVS et le rôle du Président, le recueil des questions auprès des usagers pour alimenter l'ordre du jour, la préparation du CVS, la prise de notes ; Ce carnet intègre des pictogrammes issus de la méthode « Facile à Lire et à Comprendre »
- Préparation du compte-rendu du CVS, affichage et diffusion en s'appuyant sur les mêmes outils pédagogiques
- Connaissance des outils de la loi 2002-2 (charte des droits et libertés de la personne accueillie, projet d'établissement ou de service, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, contrat de séjour ou DIPC, projet personnalisé) pour assurer la diffusion de l'information et le recueil des attentes de la personne
- Appropriation de ces techniques et outils par les élus au sein de la structure en favorisant l'expression de la parole et des ressentis de la personne (préparation de l'ordre du jour du CVS, prise de parole au cours du CVS et autres instances, contenu du compte-rendu)

Durée :

Durée et dates à déterminer selon les besoins

Intervenants :

Joëlle Lelièvre, Liliane Sanchez, cadres pédagogiques IRTS

Prix :

Nous consulter.

Contact :

Joëlle LELIEVRE 03 81 41 67 69 - joelle.lelievre@irts-fc.fr

Liliane Sanchez 03 81 41 61 45 - liliane.sanchez@irts-fc.fr

